

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1316

7 juillet 2006

SOMMAIRE

Advent Energy, S.à r.l., Luxembourg	63162	Lotharingen Finanz A.G., Luxembourg	63166
Advent Energy, S.à r.l., Luxembourg	63164	Lupa S.A., Luxembourg	63123
Aloft Investments, S.à r.l., Luxembourg	63127	Lupa S.A., Luxembourg	63123
Amipar Holding S.A., Luxembourg	63154	Luxfuel S.A., Luxembourg	63124
Aphrodite Shipping S.A., Luxembourg	63139	Luxfuel S.A., Luxembourg	63124
Atao S.A., Advanced Technology Audio Organisa- tion, Luxembourg	63160	Mesa Investments, S.à r.l., Luxembourg	63129
Atlas Capital Group Holding S.A., Luxembourg . . .	63147	New Europe Property Holdings (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	63140
Baissières Holding S.A., Luxembourg	63165	(The) New Star Global Fund, Sicav, Luxembourg	63160
Bayside Investments, S.à r.l., Luxembourg	63128	(The) New Star Global Fund, Sicav, Luxembourg	63160
BBG Financial Services, S.à r.l., Luxembourg	63153	Noe S.A., Luxembourg	63123
BCD Travel Luxembourg S.A., Luxembourg	63161	Noe S.A., Luxembourg	63123
BCD Travel Luxembourg S.A., Luxembourg	63162	Noe S.A., Luxembourg	63123
Bergilux Holding S.A., Luxembourg	63147	Oil Ressources S.A., Luxembourg	63154
Business and Transaction International Holding S.A., Luxembourg	63132	Park Ridge Investments, S.à r.l., Luxembourg . . .	63129
Campeche S.A., Luxembourg	63130	Pecunia Investments S.A., Luxembourg	63166
Cobepa Finance S.A.H., Luxembourg	63146	Pindella Holding S.A., Luxembourg	63124
Cobepa Finance S.A.H., Luxembourg	63146	Progim S.A., Luxembourg	63154
Daura Holding S.A., Luxembourg	63140	Quebecor World Inc., Succursale de Luxembourg S.A., Luxembourg	63122
Euro Media Agency S.A., Remich	63122	Regina TX, S.à r.l., Luxembourg	63167
FerSam Holding S.A., Luxembourg	63161	Regina TX, S.à r.l., Luxembourg	63168
FerSam S.A., Luxembourg	63165	Roen, Luxembourg	63166
Finagel S.A.H., Luxembourg	63153	Rolmex S.A., Luxembourg	63167
Fraspi International S.A., Luxembourg	63165	Scala Advisory S.A., Luxembourg	63168
GGR 2, S.à r.l., Luxembourg	63141	Scotia Enterprises S.A., Luxembourg	63125
GGR 3, S.à r.l., Luxembourg	63148	SIBELIT S.A., Luxembourg	63129
Gioca S.A., Luxembourg	63159	Sicav France-Luxembourg, Luxembourg	63132
Iberian Opportunities Fund, Sicav, Luxembourg . .	63161	Steel Partner S.A., Pétange	63159
Iberian Opportunities Fund, Sicav, Luxembourg . .	63161	Stratefi S.A., Luxembourg	63153
International Water (Adelaide II), S.à r.l., Luxem- bourg	63130	Sun Hellas Holdings S.A., Luxembourg	63128
InvestCo Belgian Cable 2, S.à r.l., Luxembourg . . .	63167	Sun Hellas Holdings S.A., Luxembourg	63128
It's a Dream S.A., Luxembourg	63147	T. Rowe Price Global Investment Services Limited, Luxembourg Branch, Luxembourg	63140
Jeroma Finance Company S.A., Luxembourg	63125	Utility Corporate Services, S.à r.l., Luxembourg . .	63166
Leo Club Terre Rouge, A.s.b.l., Luxembourg	63126	Vienna XI, S.à r.l., Luxembourg	63133
Linco, Luxembourg	63140	Zenith Sun S.A., Luxembourg	63164

QUEBECOR WORLD INC., SUCCURSALE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 74.570.

Il résulte d'une décision du 16 décembre 2005 de la société de droit canadien QUEBECOR WORLD INC., établie et ayant son siège social à 612, rue Saint Jacques, Montréal (Québec), Canada, H3C 4M8, enregistré au Registre de Commerce que:

1) les mandats d'administrateurs de Monsieur Derek H. Burney, demeurant 3767, Revelstoke Drive, CDN, - K1V 7C2 Ottawa-Ontario et de Madame Eileen Mercier, demeurant 200, Front Street West, CDN - M5V 3J1 Toronto, Ontario, n'ont pas été renouvelés,

2) Monsieur André Caille, né le 11 septembre 1943 à Saint-Jean, Québec, Canada, demeurant 1, rue McGill, app. 205, Montréal, Québec, H2Y 4A3, Monsieur Erik Peladeau, né le 24 mars 1955, à Montréal, Québec, demeurant 612, rue Saint-Jacques, Montréal, Québec H3C 4M8, et Madame Monique F. Leroux, née le 11 août 1954 à Montréal, Québec, demeurant à 1, Complexe Desjardins, Tour du Sud, 40^e étage, Montréal (Québec) H5B 1B2, ont été nommés en qualité d'administrateurs jusqu'à l'assemblée annuelle qui se tiendra le 10 mai 2006.

Par conséquent, le Conseil d'administration de QUEBECOR WORLD INC., se compose à présent comme suit:

1. Monsieur Pierre Karl Peladeau, administrateur, demeurant au 612, rue Saint-Jacques, CDN-H3C 4M8 Montréal (Québec);
2. Monsieur Erik Peladeau, administrateur, demeurant au 612, rue Saint-Jacques, CDN-H3C 4M8 Montréal (Québec);
3. Monsieur Robert Coallier, administrateur, demeurant au 596, Merton, Saint-Lambert (Québec) J4P 2X1;
4. Monsieur James Doughan, administrateur, demeurant au 7685, Old Paint Trail, USA-85262 Scottsdale, Arizona;
5. Monsieur Brian Mulrone, administrateur, demeurant au 1981, Avenue MCGill College, CDN-H3A 3C1 Montréal (Québec);
6. Monsieur Jean Neveu, administrateur, demeurant au 612, rue Saint-Jacques, CDN-H3C 4M8 Montréal (Québec);
7. Monsieur Robert Normand, administrateur, demeurant au 177, Chemin Grande-Côte, CDN-J7A 1H5 Rosemère (Québec);
8. Monsieur Alain Rheume, administrateur, demeurant à 28, terrasse Les Hautvilliers, Montréal (Québec) H2V 4P1;
9. Monsieur Reginald Brack, administrateur, demeurant au 210 Central Park South, Suite 21C, New York, NY 10019 U.S.A.;
10. Monsieur Richard C. Holbrooke, administrateur, demeurant au 1325, Avenue of the Americas, 25th Floor, New York, NY 10019, USA;
11. Monsieur André Caille, demeurant 1, rue McGill, app. 205, Montréal, Québec, H2Y 4A3;
12. Mme Monique F. Leroux, administrateur, demeurant à 1, Complexe Desjardins, Tour du Sud, 40^e étage, Montréal (Québec) H5B 1B2.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2006, réf. LSO-BP03894. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037195/280/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

EURO MEDIA AGENCY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5577 Remich, 10A, rue Wenkel.
R. C. Luxembourg B 67.300.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 7 avril 2006, que le nouveau conseil d'administration de la société se compose dès lors comme suit:

- a) Monsieur Hedwig Dethée, Publicitaire, né à Etterbeek (Bruxelles - Belgique), le 18 septembre 1960 de nationalité belge et demeurant Haathsebaan n° 123 B-3140 Keerbergen (Belgique);
- b) Monsieur Alessandro Corbo, Informaticien, né à Laxou (France), le 12 janvier 1964, demeurant à Metz F-57070, 5, rue Laurent-Charles Maréchal (France);
- c) EVA2 S.A., société anonyme, enregistrée au registre de commerce et de sociétés d'Anvers (Belgique) sous le numéro H/31 99 66, Haathsebaan 123, B-3140 Keerbergen (Belgique).

Les mandats des administrateurs

ainsi nommés prendront fin à l'assemblée générale annuelle de 2010.

Au cours de la réunion du conseil d'administration qui a immédiatement suivi Monsieur Hedwig Dethée, préqualifié, a été nommé à la fonction d'administrateur-délégué de la société, avec pouvoir de signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2006.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2006, réf. LSO-BP04585. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037284//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

63123

LUPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 80.278.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 avril 2006 que:
- sont réélus aux postes d'administrateur, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2010,

Madame M.P. Van Waelem, demeurant professionnellement au 7, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg,

Madame M.J. Renders, demeurant professionnellement au 7, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg,

- MAINFORD INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Samuel Lewis avenue, Hong Kong Bank B., Panama,

- est réélu au poste de commissaire aux comptes, son mandat se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2010.

EWA REVISION S.A., avec siège social au 36, route de Longwy, L-8080 Bertrange (anciennement SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH, S.à r.l.).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2006, réf. LSO-BP03656. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037247//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

LUPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 80.278.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2006, réf. LSO-BP03659, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(037251//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

NOE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.752.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05641, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(037987/2329/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

NOE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.752.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05639, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(037988/2329/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

NOE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.752.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05636, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(037990/2329/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

63124

LUXFUEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2987 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 53.420.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 21 mars 2006

Nominations statutaires:

Le mandat de tous les administrateurs actuels venant à expiration, l'Assemblée est appelée à élire les nouveaux membres du Conseil d'Administration et prend la résolution suivante:

Résolution

«Sont nommés administrateurs pour un terme venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007: Monsieur Adrien Ney (un siège) Kuelscher, 19, L-6211 Consdorf (Luxembourg), LUXAIR S.A. (un siège), Aéroport de Luxembourg, L-2987 Luxembourg (Luxembourg), SKYTANKING NV (un siège) Bessenveldstraat, 25, B-1831 Diegem (Belgique), Monsieur Ulrich Ogiermann (un siège) Cite Millewée, 67, L-8064 Bertzange (Luxembourg).»
Désignation d'un réviseur d'entreprises pour 2006:

Résolution

«L'Assemblée décide de confier à PriceWaterHouseCoopers, S.à r.l. la mission de contrôler pour une année, en application des dispositions légales en vigueur, les comptes annuels qui seront arrêtés au 31 décembre 2006.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP05705. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037263//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

LUXFUEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2987 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 53.420.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2005, tels qu'approuvés en assemblée générale ordinaire des actionnaires le 21 mars 2006 et enregistrés à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP05710, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2006.

Pour LUXFUEL S.A.

P.-P. Boulanger

Superintendant

(037267//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

PINDELLA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 74.368.

—
L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 2 mars 2006, a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur MONTERE SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en remplacement de Madame Sabine Plattner. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de cet administrateur.

Puis, cette Assemblée a appelé aux fonctions d'administrateur EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de Monsieur Gérard Birchen et de Madame Monique Juncker. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., Administrateur;

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur;

MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2006.
Pour PINDELLA HOLDING S.A.
MONTEREY SERVICES S.A.
Administrateur
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2006, réf. LSO-BP04319. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037372/029/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

JEROMA FINANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 65.189.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 18 avril 2006 a nommé aux fonctions d'administrateur EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Hans de Graaf. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., Administrateur;
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur;
- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2006.

Pour JEROMA FINANCE COMPANY S.A.
MONTEREY SERVICES S.A. / UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.
Administrateur / Administrateur
Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2006, réf. LSO-BP04316. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037368/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

SCOTIA ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R. C. Luxembourg B 114.255.

L'an deux mille six, le vingt et un avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SCOTIA ENTERPRISES S.A., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 114.255, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 17 février 2006, non encore publié au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marco Thorn, employé privé, demeurant à Erpeldange/Bous.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Massimo Perrone, employé privé, demeurant à Obercorn.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marcolino Anjos, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées et variétés par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 20 des statuts.

2. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 20 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise:

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendments of the articles of incorporation.

The company cannot be dissolved by any general meeting during the 10 first years of its existence. Should the company be dissolved by a general meeting after this delay, the liquidation will then be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

Version française:

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

La société ne peut être dissoute par aucune décision de l'assemblée générale pendant les 10 premières années de son existence. Passé ce délai, lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Thorn, M. Perrone, M. Anjos, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 mai 2006, vol. 536, fol. 46, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 mai 2006.

J. Seckler.

(040685/231/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

LEO CLUB TERRE ROUGE, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-2380 Luxembourg, 5, rue Charles Quint.

Modifications des statuts

Figurent ci-dessous les modifications apportées à certains articles lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 avril 2006, dûment convoquée et ayant délibéré conformément aux statuts et à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les fondations sans but lucratif.

Titre I^{er}.- Dénomination, siège, objet, durée

Art. 1^{er}. (...) 4. Le Club a son siège social à L-2380 Luxembourg, 5, rue Charles Quint. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision prise à la majorité simple des membres présents du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration, par une décision prise à la majorité simple des membres présents, peut fixer une adresse postale autre que celle correspondant au siège social ci-avant. Dans les deux hypothèses précitées, la décision respective doit être prise lors de la première réunion du Conseil d'Administration suivant la tenue de l'Assemblée Générale et doit être consignée dans un rapport à établir et à envoyer à tous les membres du Club.

Titre II.- Membres, admissions, sorties, engagements

Art. 5. (...) 2. La qualité de membre du Club est subordonnée aux règles suivantes:

(...)

- Membre d'honneur

Personne qui, du fait d'avoir atteint l'âge limite, a dû quitter le Club et qui, en tant qu'ancien membre du Club, a contribué à la vie du Club. Le candidat au statut de membre d'honneur doit être proposé par au moins trois membres actifs du Club. Il est procédé par vote à la majorité qualifiée par l'Assemblée Générale. La qualité de membre d'honneur, qui ne peut excéder une durée maximale de dix ans, doit être revue tous les douze mois par l'Assemblée Générale, sans cette assemblée. Ni cotisation, ni droit d'entrée ne sont perçus pour le membre honoraire. Il lui est loisible d'assister aux réunions et aux activités du Club sans toutefois jouir d'un droit de vote ou de décision.

- Membre honoraire

Personne qui n'est pas membre du Club qui confère cette qualité à la majorité qualifiée de l'Assemblée Générale, mais qui a accompli, tant à l'égard de la communauté que du Club, des services exceptionnels qui justifient une distinction particulière. Le Club doit acquitter les droits d'entrée de ce membre, qui peut assister aux réunions, mais ne jouit d'aucun droit que confère l'affiliation.

3. Radiation

L'admission au Club cesse automatiquement dans les cas cités:

(...)

3.2 vote dans ce sens par deux tiers des membres en règle lors d'une Assemblée Générale, si une des conditions suivantes est vérifiée:

(...)

- si le membre refuse ou omet de payer la/les cotisation(s) due(s) après le premier rappel de la mise en demeure écrite en la forme de lettre simple ou de courriel (courrier électronique) de la part du trésorier (...).

(...)

Titre III.- Administration, direction, réunions

Art. 11. L'Assemblée Générale est le pouvoir suprême du Club. Elle se réunit en session ordinaire au moins une fois par an, à fin d'élire un nouveau conseil d'administration et pour clôturer l'exercice financier. Cette réunion se tient dans le courant du mois de juin. Le déroulement de l'Assemblée Générale est repris dans le règlement d'ordre intérieur (...).

Art. 17. (...) Chaque réunion du Conseil d'Administration et du Club sera documentée par un compte rendu du secrétaire, envoyé à chaque membre.

Art. 19. Le club se réunit au moins une fois par mois, l'heure et le lieu de la réunion étant soumis par le Conseil d'administration à l'acceptation du Club.

Art. 22. L'exercice financier débute le lendemain de la réunion de l'Assemblée Générale s'étant prononcée sur la clôture de l'exercice financier précédent et prend fin lors de la prochaine réunion de l'Assemblée Générale statuant sur la clôture de l'exercice financier écoulé. La durée d'un exercice financier ne peut excéder douze mois.

Art. 25. (...) Les cotisations sont versées sur un compte courant du Club, appelé «Compte Fonctionnement». Les fonds provenant de projets organisés par le Club sont versés sur un compte courant du Club, appelé «Compte Social». Tout membre en règle aura le droit de demander à voir l'état des comptes du club.

Titre IV.- Activités aux profits d'oeuvres de bienfaisance

Art. 26. Le Club organisera au moins une fois par an une activité dite «Carwash» au profit d'une oeuvre de bienfaisance.

Titre V.- Disposition finale

Art. 27. Pour toutes questions qui ne seraient pas réglées par les présents statuts, il y a lieu de se référer aux dispositions de la loi régissant les associations sans but lucratif, ainsi qu'aux statuts de l'Association Internationale des Lions Clubs et du District.

Par ailleurs, une liste des membres de l'association est déposée auprès du registre de commerce et des sociétés, en conformité avec l'article 10 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les fondations sans but lucratif.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP05929. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037425//68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

ALOFT INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 115.242.

Extrait de la décision de l'associé unique du 12 avril 2006

L'associé unique:

WALTON QUALIFIED RBM INVESTORS V, L.L.C., 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis,

a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Carl Speecke, de ses fonctions de Gérant, avec effet au 12 avril 2006,

- d'accepter la nomination de Monsieur Gérard Matheis, conseil économique, né à Luxembourg, le 4 décembre 1962, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, aux fonctions de Gérant, pour une durée illimitée, avec effet au 12 avril 2006.

Le Conseil de gérance se compose désormais comme suit:

Monsieur Gérard Matheis, Gérant.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature du seul gérant.

Luxembourg, le 20 avril 2006.

Pour ALOFT INVESTMENTS, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Ch. Agata / G. Birchen

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2006, réf. LSO-BP04325. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037376/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

BAYSIDE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 115.246.

—
Extrait de la décision de l'associé unique du 12 avril 2006

L'associé unique:

WALTON RBM INVESTORS V, L.L.C., 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis,

a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Carl Speecke, de ses fonctions de Gérant, avec effet au 12 avril 2006.
- d'accepter la nomination de Monsieur Gérard Matheis, conseil économique, né à Luxembourg, le 4 décembre 1962, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, aux fonctions de Gérant, pour une durée illimitée, avec effet au 12 avril 2006.

Le Conseil de gérance se compose désormais comme suit:

Monsieur Gérard Matheis, Gérant.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature du seul gérant.

Luxembourg, le 20 avril 2006.

Pour BAYSIDE INVESTMENTS, S.à r.l.

INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Ch. Agata / G. Birchen

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2006, réf. LSO-BP04326. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037377/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

SUN HELLAS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 95.228.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société SUN HELLAS HOLDINGS S.A. qui s'est tenue en date du 13 mars 2006 au siège social que:

Monsieur Marcel Krier ayant présenté sa démission en qualité d'administrateur du groupe «C» de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de la société ACTE CO. LIMITED, demeurant P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, BVI. Le mandat de l'administrateur du groupe «C» nouvellement nommé arrivera à échéance en 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00508. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037378/520/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

SUN HELLAS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 95.228.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société SUN HELLAS HOLDINGS S.A. qui s'est tenue en date du 15 mars 2006 au siège social que:

Monsieur Alain Tircher ayant présenté sa démission en qualité d'administrateur du groupe «B» de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de la société BIND CO. LIMITED, demeurant P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, BVI. Le mandat de l'administrateur du Groupe «B» nouvellement nommé arrivera à échéance en 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2006, réf. LSO-BP02441. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037379/520/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

MESA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 115.207.

—
Extrait de la décision de l'associé unique du 12 avril 2006

L'associé unique:
WALTON RBM INVESTORS V, L.L.C., 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis,

a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Carl Speecke, de ses fonctions de Gérant, avec effet au 12 avril 2006,
- d'accepter la nomination de Monsieur Gérard Matheis, conseil économique, né à Luxembourg, le 4 décembre 1962, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, aux fonctions de Gérant, pour une durée illimitée, avec effet au 12 avril 2006.

Le Conseil de gérance se compose désormais comme suit:

Monsieur Gérard Matheis, Gérant.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature du seul gérant.

Luxembourg, le 20 avril 2006.

Pour MESA INVESTMENTS, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Ch. Agata / G. Birchen

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2006, réf. LSO-BP04330. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037411/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

PARK RIDGE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 115.253.

—
Extrait de la décision de l'associé unique du 12 avril 2006

L'associé unique:
WALTON QUALIFIED RBM INVESTORS V, L.L.C., 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis,

a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Carl Speecke, de ses fonctions de Gérant, avec effet au 12 avril 2006.
- d'accepter la nomination de Monsieur Gérard Matheis, conseil économique, né à Luxembourg, le 4 décembre 1962, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, aux fonctions de Gérant, pour une durée illimitée, avec effet au 12 avril 2006.

Le Conseil de gérance se compose désormais comme suit:

Monsieur Gérard Matheis, Gérant.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature du seul gérant.

Luxembourg, le 20 avril 2006.

Pour PARK RIDGE INVESTMENTS, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Ch. Agata / G. Birchen

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2006, réf. LSO-BP04331. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037412/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

SIBELIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 115.537.

Société Anonyme SOCIETE DE L'ITINERAIRE BENELUX-LORRAINE-ITALIE S.A.,
inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 115.537,
capital: 100.000 EUR.

Il est requis l'inscription et la publication d'une modification au niveau des personnes constituant le Conseil d'administration, le tout comme suit:

«Il résulte du procès-verbal d'un conseil d'administration tenu en date du 31 mars 2006 à 14 heures 30 au siège à Luxembourg qu'il a été procédé aux décisions suivantes:

Le président indique que la première question à régler est celle de la désignation de la personne en charge de la gestion journalière.

Sur proposition du président, le conseil d'administration confie à l'unanimité la charge de la gestion journalière à Monsieur Gérard Jenvrin résidant au 14, Impasse des Violettes à F-57155 Marly, pour une durée de trois ans, lequel, présent, déclare accepter ces fonctions et que rien ne s'y oppose.

Le conseil d'administration décide également à l'unanimité que Monsieur Gérard Jenvrin portera le titre de directeur général».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2006.

Pour extrait conforme au contenu du procès-verbal

FRET INTERNATIONAL / R. Gayetot / G. Jenvrin

Administrateur / Président du Conseil d'Administration / Directeur Général

Signature / - / -

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP05938. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037417//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

CAMPECHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 63.817.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 20 avril 2006

1. La ELPERS & CO, REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., R.C. Luxembourg B 74.348, ayant siège à L-1724 Luxembourg, 11, bd du Prince Henri, est nommée commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Heitz Jean-Marc. Le mandat du nouveau Commissaire viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008;

2. Madame Mager Nathalie, employée privée, née le 2 mai 1966 à Longwy (F), demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer; Monsieur Marion Serge, employé privé, né le 15 avril 1976 à Namur (B), demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer; Madame Di Vito Helena, employée privée, née le 8 septembre 1968 à Messancy (B), demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, sont nommés Administrateurs de la société en remplacement de Madame Scheifer-Gillen, Monsieur Schaus Adrien et Monsieur Die-drich Georges. Le mandat des nouveaux Administrateurs viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008;

3. Le siège social de la société est transféré à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Luxembourg, le 20 avril 2006.

Pour extrait sincère et conforme

CAMPECHE S.A.

A. Schaus / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2006, réf. LSO-BP04636. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037426/545/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2006.

INTERNATIONAL WATER (ADELAIDE II), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 73.309.

DISSOLUTION

In the year two thousand five, on the twenty-ninth of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

INTERNATIONAL WATER HOLDINGS B.V., a company incorporated and organized under the laws of Netherlands, having its registered office at NL-1043 Amsterdam, 140 Teleport Boulevard, registered with the Company Register in Amsterdam under n° 34125320, (hereafter named the «Sole Shareholder»),

hereby represented by Mrs Ingrid Hoolants, Belgian, born on 28 November 1968 in Belgium, with professional address at 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

By virtue of a proxy given on 22 December 2005 in Milano for director B and in Frederick USA for director A, which proxy shall remain attached to the present deed,

Which appearing person, has requested the notary to state as follows:

- That the société à responsabilité limitée INTERNATIONAL WATER (ADELAIDE II), S.à r.l., registered in the Luxembourg Register of Commerce under the section B and the number 73.309, established and with registered office at Luxembourg, 1, rue Goethe, hereafter named the Company, has been incorporated according to a deed received by Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated December 20th, 1999 deed published in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 150 on February 16th, 2000.

The articles of incorporation were amended pursuant to a deed received by Maître Alex Weber, notary residing in Bascharage on October 8th, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 1681 on November 23rd, 2002.

- That the share capital of the Company is established at EUR, 36,295 (thirty-six thousand two hundred ninety-five Euro) represented by 1,190 (one thousand one hundred and ninety) shares having a par value of EUR 30.50 (thirty Euro and fifty cents) each.
- That the Sole Shareholder has acquired the totality of shares of the Company;
- That the Company's activities have ceased;
- That the Sole Shareholder decides to proceed to the anticipatory dissolution of the Company with immediate effect, to put it into liquidation and to appoint itself as liquidator of the Company;
- That the Sole Shareholder declares to convene and hold immediately the second and the third meeting with respect to article 151 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies;
- That the Sole Shareholder declares having a knowledge of the articles of association and of the financial situation of the Company, that all the liabilities have been paid or have been provided for, that the Sole Shareholder in case of insufficient assets undertakes to pay all the liabilities and expenses existing or as they may arise from time to time in relation or not with the winding-up of the liquidation and expenses, that the Sole Shareholder gives and grants power to Ingrid Hoolants or any employee, of ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. with registered office at 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg to make all necessary transactions in relation with the closure of the liquidation, including the power to sign (for example and non exhaustively) the Company's tax returns;
- That the remaining net assets, if any, will be distribute to the Sole Shareholder;
- That the Sole Shareholder appoints STKILDA S.A. with registered office at Suites 21/22 Maluaga, Alofi Niue lbc as auditor to the liquidation having the mission to review the financial situation as at the date of the putting into liquidation, the liquidator's report and to draw up its report;
- That the Sole Shareholder approves the report of the auditor, the financial statements as at 30 November 2005 and grants full discharge to the auditor to the liquidation;
- That full discharge is granted to the director's of the Company for their duties;
- That the Sole Shareholder pronounces the closure of the liquidation and states that the Company has ceased to exist;
- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. with registered office at 1, rue Goethe, L-1637, or such successor custodian(s) as the sole shareholder may appoint from time to time.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of the presents.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read in the language of the person appearing, all of whom are known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the translation in Frech/Suit la traduction française

L'an deux mil cinq, le vingt-neuf décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

INTERNATIONAL WATER HOLDINGS B.V., ayant son siège social à NL-1043 Amsterdam, 140 Teleport Boulevard, Pays-Bas, enregistré sous le numéro 34125320, au registre du commerce d'Amsterdam, ci-après nommée l'Associé Unique,

ici représenté par Mme Ingrid Hoolants, née le 28 novembre 1968 en Belgique, de nationalité belge, résidant professionnellement au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

En vertu d'une procuration datée du 22 décembre 2005 signée à Milan par l'administrateur B et à Frederick USA par l'administrateur A, laquelle procuration reste jointe au présent acte.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée INTERNATIONAL WATER (ADELAIDE II), S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 73.309, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 1, rue Goethe, ci-après nommée la «Société», a été constituée aux termes d'un acte reçu par M^e André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 1999, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 150 du 16 février 2000.

Les statuts de la société ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Me Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 8 octobre 2002, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1681 du 23 novembre 2002;

- Que le capital social de la Société est fixé à EUR 36.295 (trente-six mille deux cent quatre-vingt-quinze Euros) représenté par 1.190 (mille cent quatre-vingt-dix) actions ayant une valeur nominale de EUR 30,50 (trente Euros cinquante cents) chacune;

- Que l'Associé Unique, s'est rendu propriétaire de la totalité des actions de la Société;

- Que la société a cessé toute activité;

- Que l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat, sa mise en liquidation et se désigne comme liquidateur de la société;

- Que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre;

- Que l' Associé Unique déclare avoir connaissance des statuts et de la situation financière de la société au 30 novembre 2005, que tout le passif a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique en cas d'insuffisance d'actif s'engage à payer toutes les dettes ou dépenses nées ou à naître en relation ou non avec la clôture de la liquidation, que l'actionnaire unique donne pouvoir à Ingrid Holants ou tout autre employé de la société ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. établie et ayant son siège social à 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg pour faire toutes opérations nécessaires en relation avec la clôture de la liquidation telle que par exemple et non exhaustivement la signature des déclarations fiscales;

- Que l'actif restant éventuel sera réparti à l'Actionnaire Unique;

- Que l' Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation la société anonyme STKILDA S.A. ayant son siège social à Suites 21/22 Maluaga, Alofi Niue lbc, avec pour mission de vérifier la situation financière de la société ainsi que le rapport du liquidateur et d'en dresser un rapport;

- Que l' Associé Unique de la société approuve le rapport du commissaire à la liquidation, les états financiers à la date de la mise en liquidation et donne pleine et entière décharge au commissaire à la liquidation relativement à son mandat;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs de la société pour leur mandat;

- Que l' Associé Unique prononce la clôture de la liquidation de la société et constate que la société a définitivement cessé d'exister;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès la société ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. établie et ayant son siège social à 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, ou auprès de tout autre dépositaire qui pourrait être désigné en remplacement.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante représentée comme dit-ci-avant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Lecture faite en langue du pays au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Hoolants, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, vol. 151S, fol. 74, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme à l'original aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2006.

J. Elvinger.

(040747/211/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

SICAV FRANCE-LUXEMBOURG, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 26.560.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP05870, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SICAV FRANCE-LUXEMBOURG

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(038340/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

BUSINESS AND TRANSACTION INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 37.590.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2006, réf. LSO-BP03465, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(037997/1285/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

VIENNA XI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 116.118.

—
STATUTES

In the year two thousand six, on the twelfth day of April.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

APAX WW NOMINEES LTD., having its registered office at 15, Portland Place, London W1B 1PT, registered at the Companies House under the number 04693597,

hereby represented by Mrs Vanessa Collard, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form

There is formed a private limited liability company (*«société à responsabilité limitée»*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the *«Company»*), and in particular the law dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the *«Law»*), as well as by the articles of association (hereafter the *«Articles»*), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object

The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion the Company may grant assistance to affiliated or group companies as well as to any other entity that is or will be investing in affiliated or group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929 as amended.

Art. 3. Duration

The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination

The Company will have the denomination VIENNA XI, S.à r.l.

Art. 5. Registered office

The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares

6.1 - Subscribed and authorised share capital

The Company's corporate capital is fixed at 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares (*«parts sociales»*) of 25.- EUR (twenty-five Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (*«société unipersonnelle»*) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of shares

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. In such event each manager shall be a class A manager or a class B manager.

The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of Article 7.3 §2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of a class A manager and a class B manager.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a double majority of the votes of the class A and class B managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting

The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting

Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 15th of the month of May, at 4.00 p.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit

Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts

11.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2006.

11.2 - Annual accounts

Each year, the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscribers	Number of shares	Subscribed amount (in Euro)	% of share capital	Paid-up capital
APAX WW NOMINEES LTD.	500	12,500	100%	100%
Total	500	12,500	100%	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand Euro (2,000.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

1. The Company will be administered by three class A managers:

- Mr Stef Oostvogels, attorney at law, born on the 21st April 1962 in Bruxelles (Belgium), residing at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- Mrs Martine Gerber, lawyer, born on the 19th July 1965, at Saint-Dié (France), residing professionally at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- Mr Stéphane Hadet, attorney at law, born on the 25th May 1968, at Nancy (France), residing professionally at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

and by one class B manager:

- Mr Koen Persyn, banker, born on August 23rd, 1944 in Mortsels, Belgium and residing in 3, Abdis Agnesstraat, B-8510 Kortrijk.

2. The registered office of the Company shall be established at L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, which signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le 12 avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

APAX WW NOMINEES LTD., constituée sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 15, Portland Place, Londres W1B 1PT, Royaume-Uni, enregistrée au Companies House sous le numéro 04693597,

ici représentée par Madame Vanessa Collard, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisé avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale

Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2 les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social

L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés affiliées ou des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929 telle que modifiée.

Art. 3. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination

La Société aura la dénomination: VIENNA XI, S.à r.l.

Art. 5. Siège social

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des actions

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement de parts

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Actionnaires conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gestion. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gestion, composé de gérant(s) de classe A ou de classe B.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gestion.

7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes de l'alinéa 2 du présent article 7.3 ci-dessous.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de la classe B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gestion peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gestion et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gestion seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gestion ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gestion.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la double majorité des voix exprimées par les gérants de classe A et de classe B présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gestion. Une telle approbation pourra tenir en ou plusieurs documents séparés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gestion par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés

L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés

Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 15 du mois de mai, à 16.00 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes

Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels

11.1 - L'exercice social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

11.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi

Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfère(nt) aux dispositions de la Loi.

Souscription

Les statuts ainsi établis, les parties qui ont comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (en euros)	% de capital social	Capital libéré
APAX WW NOMINEES LTD	500	12.500	100%	100%
Total	500	12.500	100%	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

Résolution de l'associé unique

1. La Société est administrée par trois gérants de catégorie A, à savoir:
 - M. Stef Oostvogels, avocat, né le 21 avril 1962 à Bruxelles (Belgique), demeurant au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
 - Mme Martine Gerber, avocate, née le 19 juillet 1965 à Saint-Dié (France), demeurant professionnellement au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
 - M. Stéphane Hadet, avocat, né le 25 mai 1968 à Nancy (France), demeurant professionnellement au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
 et un gérant de catégorie B à savoir:
 - M. Koen Persyn, banquier, né le 23 août, 1944 à Mortsel, Belgique et demeurant au 3, Abdis Agnesstraat, B-8510 Kortrijk.
2. Le siège social de la Société est établi à L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Collard, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2006, vol. 153S, fol. 10, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 mai 2006.

P. Bettingen.

(041944/202/404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

APHRODITE SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 53.250.

- Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 7 avril 2006 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

Monsieur Jean-Claude Ramon, directeur de société, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

TRIMAR MANAGEMENT S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2007.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Monsieur Arnaud Bezzina, directeur financier, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2007.

- Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 7 avril 2006 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social le 7 avril 2006, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire et généralement toute opération bancaire ne dépassant pas vingt-trois mille euros (23.000,- EUR) (ou contre-valeur devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire, ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs dont celle du Président.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05643. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037983/2329/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

T. ROWE PRICE GLOBAL INVESTMENT SERVICES LIMITED, LUXEMBOURG BRANCH.

Siège social: Royaume-Uni, 60, Queen Victoria Street, London EC4N4TZ.
Succursale à Luxembourg: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 109.818.

EXTRAIT

M. James S. Riepe a démissionné comme administrateur et président du conseil d'administration de la société avec effet au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour T. ROWE PRICE GLOBAL INVESTMENT SERVICES LIMITED, LUXEMBOURG BRANCH

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2006, réf. LSO-BP04434. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037958/267/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

DAURA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 71.514.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2005

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Madame Denise Vervae, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et Monsieur Pierre Schill, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., ayant son siège social au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05649. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037986/506/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

LINCO.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 19.649.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP04826, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2006.

Signature.

(038343/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

NEW EUROPE PROPERTY HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 108.116.

Extrait de la résolution de l'associé unique du 6 mars 2006

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 avril 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP04815. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038442/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

GGR 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 116.121.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the third day of May.
Before Us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

GULF GERMAN RESIDENCES, incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Walkers SPV Limited, Walker House, PO Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, established under number WK-163205, here represented by Mrs Bouchra Akhertous, private employee, with professional address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Manama, on April 18th, 2006.

The said proxy, initialled ne varietur by the attorney in fact of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a manager or director with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or any other corporate structures.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of GGR 2, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the

Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signature of any two managers.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 22. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by GULF GERMAN RESIDENCES, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2006.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

General meeting of partners

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
2. INVESTMENT LUXCO, S.à r.l., with its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg R.C.S., Luxembourg B, number 104.576 is appointed manager of the Company for an indefinite period.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residences, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trois mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

GULF GERMAN RESIDENCES, régie par les lois des Iles Cayman, établie et ayant son siège social auprès de Walkers SPV Limited, Walker House, PO Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, sous le numéro WK-163205, ici représentée par Madame Bouchra Akhertous, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Manama, le 18 avril 2006.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme gérant ou administrateur, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou de toutes autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de GGR 2, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représentée cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/ont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communica-

tion similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

GULF GERMAN RESIDENCES, prénommée, a souscrit cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2006.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
2. INVESTMENT LUXCO, S.à r.l., avec siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B, numéro 104.576, est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Akhertous, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, vol. 153S, fol. 50, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 mai 2006.

P. Bettingen.

(041948/202/317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

COBEPA FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 27.820.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 avril 2006

Conseil d'Administration:

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de son mandat d'administrateur de MM. Godfroid Dominique et Goudsmit Eric et de nommer M. Broekhuijse Kees, demeurant à B-1000 Bruxelles, 6, rue du Pépin en leur remplacement pour la durée d'un an. D'autre part, l'assemblée décide de nommer M. Varin Christian, Président, M. Laurent Josi Jean-Marie, Vice-Président ainsi que M. Fons Mangen, Administrateur-Délégué de la société. L'assemblée générale décide également de renouveler le mandat des autres administrateurs pour la durée d'un an. Suite à ces décisions le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale de 2007 est composé comme suit:

- Barras Chantal, Administrateur de sociétés, B-4280 Hannut, 3A, rue Georges Lambert,
- Broekhuijse Kees, Administrateur de sociétés, B-1000 Bruxelles, 6, rue du Pépin,
- De Habsbourg Lorenz, Administrateur de sociétés, B-1020 Bruxelles, 2, avenue des Trembles,
- Laurent Josi Jean-Marie, Administrateur de sociétés, B-1150 Bruxelles, Vice-Président, 42, avenue Yvan Lutens,
- Mangen Fons, Réviseur d'Entreprises, L-9088 Ettelbruck, Administrateur-Délégué, 147, rue de Warken,
- Schmitz Alexandre, Administrateur de sociétés, B-1040 Etterbeek, 15, rue des Erables,
- Varin Christian, Administrateur de sociétés, B-1630 Linkebeek, Président, 74, Drève des Fauvettes,
- Van Zwieteren Jeroen, Administrateur de sociétés, NL-3723 BS Bilthoven, 17 Jan Steenlaan.

Commissaire aux Comptes:

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes pour la durée d'un an. Le commissaire aux comptes en fonction jusqu'à l'assemblée générale de 2007 est PricewaterhouseCoopers, L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Pour extrait sincère et conforme

F. Mangen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05282. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037996//31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

COBEPA FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 27.820.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-B05284, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

F. Mangen

Administrateur

(038002//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

IT'S A DREAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 93.596.

- Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 12 avril 2006 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur Arnaud Bezzina, directeur financier, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur Jean-Claude Ramon, directeur de sociétés, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2007.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Monsieur Domenico Francone, administrateur de sociétés, élisant domicile à Via Durini, 2, 20122, Milano, Italie.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2007.

- Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 12 avril 2006 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social en date du 12 avril 2006, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute opération bancaire et généralement toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille euros (15.000,- EUR) (ou la contre valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire, toute prise de crédit ainsi que les gros travaux sur le navire devront requérir la signature de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05633. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037984/2329/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

BERGILUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 60.604.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05286, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen

Administrateur

(038004//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

ATLAS CAPITAL GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 78.314.

Les adresses de Messieurs Patrick Stevenson, David P. McNaughtan, Gabriel Gumener et Moise Dwek sont dorénavant les suivantes:

- Monsieur Patrick Stevenson, directeur général, demeurant à Pinkie, Rainbow Road, Lyford Cay, PO Box N-7776, Nassau, Bahamas;

- Monsieur David P. McNaughtan, conseiller en placements, demeurant à Nutmeg House, Shamrock Road, Lyford Cay, PO Box N-7776 Nassau, Bahamas;

- Monsieur Gabriel Gumener, homme d'affaires, demeurant au 118, rue du Rhône, 1204 Genève, Suisse;

- Monsieur Moise Dwek, analyste financier, demeurant au 15A, chemin Rieu, 1208 Genève, Suisse.

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 24 avril 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05306. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038446/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

GGR 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 116.122.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the third day of May.
Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

GULF GERMAN RESIDENCES, incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Walkers SPV Limited, Walker House, P.O. Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, established under number WK-163205, here represented by Mrs Bouchra Akhertous, private employee, with professional address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Manama, on April 18, 2006.

The said proxy, initialled ne varietur by the attorney in fact of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a manager or director with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or any other corporate structures.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of GGR 3, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the

Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signature of any two managers.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 22. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by GULF GERMAN RESIDENCES, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2006.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

General meeting of partners

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
2. INVESTMENT LUXCO, S.à r.l., with its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B number 104.576 is appointed manager of the Company for an indefinite period.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residences, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trois mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

GULF GERMAN RESIDENCES, régie par les lois des Iles Cayman, établie et ayant son siège social auprès de Walkers SPV Limited, Walker House, P.O. Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, sous le numéro WK-163205, ici représentée par Madame Bouchra Akhertous, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Manama, le 18 avril 2006.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme gérant ou administrateur, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou de toutes autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de GGR 3, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est(sont) librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communica-

tion similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

GULF GERMAN RESIDENCES, prénommée, a souscrit cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2006.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
2. INVESTMENT LUXCO, S.à r.l., avec siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B numéro 104.576, est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Akhertous, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, vol. 153S, fol. 50, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 mai 2006.

P. Bettingen.

(041950/202/317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

FINAGEL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 28.619.

Les comptes annuels au 31 mai 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05289, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen.

(038007//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

STRATEFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 17.803.

Les comptes annuels au 30 septembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05295, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen

Administrateur

(038009//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

BBG FINANCIAL SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 102.951.

Conformément à la cession de parts sociales du 1^{er} avril 2006, BBG PAYMENT SOLUTIONS, LLC, avec adresse au 3500 South Dupont Highway Dover, Delaware 19901, Etats-Unis d'Amérique, a vendu 500 parts sociales détenues dans la Société à BBG HOLDINGS, LTD, Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM DX, Bermuda.

Il a été décidé d'accepter et d'approuver le nouvel associé BBG HOLDINGS, LTD, et d'enregistrer la cession de parts sociales dans le registre des associés de la société.

Luxembourg, le 26 avril 2006.

Pour extrait sincère et conforme

BBG FINANCIAL SERVICES, S.à r.l.

Représenté par ProServices MANAGEMENT, S.à r.l.

Gérant

Représenté par C. Rath

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP06040. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038441/1084/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

PROGIM, Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 111.670.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale tenue en date du 13 avril 2006

Conseil d'administration:

L'Assemblée Générale accepte, avec effet immédiat, la démission des trois membres du conseil d'administration et de l'administrateur-délégué.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, un nouveau conseil d'administration qui se compose comme suit:

- Madame Laurence Wenk, née le 8 mai 1975 à Metz, demeurant 15, allée de la Sapinière, F-57865 Amanvillers;
- Monsieur Jeannot Sertic, né le 28 septembre 1951 à Differdange, demeurant 7, rue du Bois, L-5692 Elvange;
- Madame Nicole Stephany, née le 18 janvier 1950 à Ettelbruck, demeurant, 1, rue abbé Jos Keup, L-1860 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2012.

Commissaire aux comptes:

L'Assemblée Générale révoque avec effet immédiat la société EUROTRUST, ayant son siège social à Luxembourg, de ses fonctions de commissaire aux comptes.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, la société MGI FISOGEST, S.à r.l., société ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, et inscrite au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 20.114 aux fonctions de commissaire aux comptes.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2012.

Siège social:

L'Assemblée Générale a transféré avec effet immédiat le siège social de la société au 31, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 avril 2006.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2006, réf. LSO-BP03225. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038019/1218/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

AMIPAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 62.159.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05301, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen

Administrateur

(038013//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

OIL RESSOURCES S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 116.125.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the fourth of April.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Mr Frédéric Boulet, residing 14, chemin de la Chevillarde, CH-1208 Genève, hereby represented by Grégory Guissard, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on the 30th March 2006.

2) SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., a company having its registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, registered at the Trade Register of Luxembourg under the number B 65.906,

hereby represented by Grégory Guissard, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on the 31st March 2006.

Said proxies, initialled ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Said appearing parties have established as follows Articles of Incorporation of a company to be organized between themselves:

Title I. Name, Registered office, Object, Duration, Corporate capital

Art. 1. There is hereby organized a company in the form of a société anonyme, the name of which shall be OIL RESOURCES S.A.

Said company shall have its registered office in Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities of the Registered office or easy communication between such office and foreign countries, the Registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such temporary transfer of the Registered office, still remains of Luxembourg nationality.

The company shall have an unlimited duration.

Art. 2. The purpose of the company is the acquisition of interests in any form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kinds or of any liquid funds, the management, supervision and development of these interests.

The company may participate in the organization and development of any industrial or trading company and may grant its assistance to such company in the form of loans, guaranties or in any other way.

The company has also as purpose the acquisition, the management, the development by renting out or by any other means and, if applicable, the sale of real estate of any kind, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The company may carry out all transactions relating to movable assets or real estate or those being of a financial, industrial, commercial or civil nature, which are directly or indirectly linked to its corporate purpose.

It may achieve its purpose either directly or indirectly, by acting in its own name or for account of a third party, alone or in co-operation with others and carry out any operation which promotes its corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

Generally the company may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goals.

Art. 3. The corporate capital is fixed at EUR 250,500.- (two hundred fifty thousand five hundred Euro) represented by 2,505 (two thousand five hundred and five) shares of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

The shares shall be in bearer form or in registered form at the Shareholder's request.

The subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

The company may redeem its shares within the limits fixed by law.

Title II. Management and supervision

Art. 4. The company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders of the company. Their term of office shall be maximum 6 years. The directors shall be re-elegible.

Art. 5. With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by law or by the Articles of Incorporation, the Board of Directors may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of the company. The Board of Directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telex or telefax, being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote by letter, telex or telefax. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at the directors' meetings.

Resolutions of the Board of Directors shall be adopted by majority vote.

Art. 6. The Board of Directors may delegate all or part of its power relating to the daily management and representation of the company in relation with this management to a director, officer, manager or other agents, being a shareholder or not.

The delegation to a member of the Board of Directors is submitted to the prior authorization of the general meeting.

The company shall be bound by the sole signature of the Board of Director's delegate or by the collective signature of two directors.

Art. 7. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by the Board of Directors represented by its chairman or its managing director.

Art. 8. The Board of Directors may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.

Art. 9. The supervision of the corporation shall be entrusted to one or more auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They shall be re-eligible.

Title III. General meeting and distribution of profits

Art. 10. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the broadest powers to perform or ratify all acts which concern the company.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits.

Art. 11. The annual meeting of shareholders shall be held on first Monday of March at 13.00 in Luxembourg at the registered office or at any other location designated in the convening notices. If said day is a public holiday, the meeting will be held the next following business day.

Art. 12. By a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders, all or part of the net profit and the distributable reserves may be assigned to redemption of the stock capital by way of reimbursement at par of all or part of the shares which have to be determined by lot, without reduction of capital. The reimbursed shares are cancelled and replaced by bonus shares which have the same rights as the cancelled shares, with the exception of the right of reimbursement of the assets brought in and of the right to participate at the distribution of a first dividend allocated to non-redeemed shares.

Title IV. Accounting year, Dissolution

Art. 13. The accounting year shall begin on January 1st and end on December 31st of each year.

Art. 14. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Title V. General provisions

Art. 15. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

Transitory provisions

1. The first accounting year will start on the date of formation of the Company and will end on December 31st, two thousand six.

2. The first annual general meeting will be held in two thousand seven.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows:

1. Mr Frédéric Boulet, two thousand five hundred and three shares	2,503 shares
2. SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., two share	2 shares
Total: two thousand five hundred and five shares.	2,505 shares

The shares have all been fully paid up in cash so that the amount of EUR 250,500.- (two hundred and fifty thousand five hundred Euro) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions set forth in Article 26 of the Law of Trading Companies have been observed and expressly acknowledges their observation.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization amounts to approximately Euro 4,000.-.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have decided to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have, by unanimous vote, passed the following resolutions:

1) The registered office of the company is: 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

The general meeting authorizes the board of directors to fix at any time a new registered office within the municipality of Luxembourg.

2) The number of directors is fixed at 3 and that of the auditors at 1.

3) Are appointed as directors:

- Monsieur Marc Eichinger, born on December 15, 1962 in Neuilly Sur Seine, with address in F-74140 Sciez, 6B, avenue de Coudrée;

- LOUV, S.à r.l., a private limited liability company, with registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

- DMC, S.à r.l., a private limited liability company, with registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

4) Is appointed as statutory auditor, FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, with registered office 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg B 42.230).

5) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2011.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatre avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Frédéric Boulet, demeurant au 14, chemin de la Chevillarde à CH-1208 Genève, ici représentée par Monsieur Grégory Guissard, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 mars 2006.

2) SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., société ayant son siège social au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 65.906, ici représentée par Monsieur Grégory Guissard, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 31 mars 2006.

Les procurations prémontrées resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société sous la forme d'une société anonyme dont la dénomination est OIL RESSOURCES S.A.

Cette société aura son siège social à Luxembourg.

Il pourra être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 250.500,- (deux cent cinquante mille cinq cents euros) représenté par 2.505 (deux mille cinq cent cinq) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Toutes les actions pourront être au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 4. La société sera administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs seront rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs pourront émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Des décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs, produiront effet au même titre que des décisions prises à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration seront prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un administrateur, directeur, gérant ou autres agents, actionnaire ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société sera engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires; ils seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils seront rééligibles.

Titre III. Assemblée générale et répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne seront pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décidera de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunira de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 1^{er} lundi du mois de mars à 13 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1) Monsieur Frédéric Boulet, deux mille cinq cent trois actions	2.503 actions
2) SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., deux actions	<u>2 actions</u>
Total: deux mille cinq cent cinq actions.	2.505 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 250.500,- (deux cent cinquante mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 4.000,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes, représentées ainsi qu'il a été dit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée au: 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
3. Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Marc Eichinger, né à Neuilly sur Seine, le 15 décembre 1962, demeurant au 6B, avenue de Coudrée à F-74140 Sciez;

- LOUV, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;
- DMC, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

4. Est nommé commissaire:

FIN-CONTROLE S.A., ayant son siège social au 26, rue Louvigny à L-1946 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 42.230).

5. Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2011.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Guissard, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2006, vol. 153S, fol. 4, case 11. – Reçu 2.505 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2006.

J. Elvinger.

(041959/211/280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

STEEL PARTNER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4747 Pétange, 35, rue des Jardins.

R. C. Luxembourg B 46.204.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 3 mars 2006

Les mandats de Alain Rob, administrateur-délégué, Jacqueline Zimmermann et Danielle Zimmermann, administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2010.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2010 se compose comme suit:

- Alain Rob, gérant de sociétés, demeurant à 10, boucle des Lièvres, F-57100 Thionville, administrateur-délégué;
- Jacqueline Zimmermann, sans état, demeurant à 10, boucle des Lièvres, F-57100 Thionville;
- Danielle Zimmermann, sans état, demeurant à 61, boulevard de Metz, F-57100 Thionville.

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2010 est:

- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

STEEL PARTNER S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2006, réf. LSO-BP03300. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038033/717/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

GIOCA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 74.749.

Il résulte d'une lettre de démission du 22 février 2006 que Madame Carla Camuncoli a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie A avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 avril 2006.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05318. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038444/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

63160

THE NEW STAR GLOBAL FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 71.590.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social le 13 avril 2006 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a ré-élu Messieurs John Duffield (résidant en Angleterre), Pierre de Blonay (résidant en Suisse), Donald P. Lines (résidant aux Bermudes) et John N. Robinson (résidant à Guernsey), Maître André Elvinger (résidant à Luxembourg), Maître Yves Prussen (résidant à Luxembourg) et Lord Hamilton of Epsom [précédemment connu sous The Rt Honourable Sir Archibald Hamilton (résidant en Angleterre)] aux fonctions d'administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2007;

2. L'assemblée a ré-élu ERNST & YOUNG à la fonction de réviseur du fonds pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2007.

Pour THE NEW STAR GLOBAL FUND
HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2006, réf. LSO-BP06245. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038046//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

THE NEW STAR GLOBAL FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 71.590.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2006, réf. LSO-BP06252, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2006.

Pour THE NEW STAR GLOBAL FUND
HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(038051//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

ATAO S.A., ADVANCED TECHNOLOGY AUDIO ORGANISATION, Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 77.763.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 juin 2005

Les mandats des administrateurs suivants sont renouvelés pour une durée de 3 ans et prendront fin lors de l'assemblée statutaire tenue au cours de l'année 2008:

Monsieur Laurent Aguogue, administrateur, demeurant à F-59290 Wasquehal,
Madame Catherine Cornille, administrateur, demeurant à F-59700 Marcq en Baroeul,
Monsieur André Florin, administrateur, demeurant à F-59710 Ennevelin,
Monsieur Patrick Lecocq, administrateur, demeurant à F-59710 Ennevelin,
Monsieur Patrice Morchain, administrateur, demeurant à F-51200 Epernay,
Monsieur Louis-Philippe Navaux, administrateur, demeurant à F-59810 Lesquin,
Monsieur Vincent Vandermeersch, administrateur, demeurant à F-59420 Linselles,
Monsieur Didier Trinel, administrateur, demeurant à F-62120 Mametz.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2006.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Réviseurs d'entreprises

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP05722. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038227/592/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

63161

IBERIAN OPPORTUNITIES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 45.940.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social le 25 avril 2006 a adopté les décisions suivantes:

1. L'assemblée a approuvé la réélection de Dr Joao Rendeiro, (résidant à Lisbonne, Portugal), M. Allan Conway (résidant à Londres, Grande-Bretagne), M. Hareb Al Darmaki (résidant à Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis) et M. Rui Manuel Machete (résidant à Lisbonne, Portugal) aux fonctions d'administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2007;
2. L'assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers à la fonction de réviseur pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2007.

Pour IBERIAN OPPORTUNITIES FUND
HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2006, réf. LSO-BP06226. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038048//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

IBERIAN OPPORTUNITIES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 45.940.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2006, réf. LSO-BP06248, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2006.

Pour IBERIAN OPPORTUNITIES FUND
HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(038053//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

FerSam HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 77.332.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05588, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2006.

Signature.

(038060//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

**BCD TRAVEL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. TQ3 TRAVEL SOLUTIONS LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 74.506.

—
L'an deux mille six, le trois avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de TQ3 TRAVEL SOLUTIONS LUXEMBOURG S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.506 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, en date du 25 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 414 du 9 juin 2000. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 avril 2004, publié au Mémorial numéro 662 du 29 juin 2004.

L'assemblée générale est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Antoine Barat, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sue Metzler, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale choisit comme scrutateur Monsieur Franck Deconinck, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I. Que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:

1) Modification de la dénomination sociale de la Société de TQ3 TRAVEL SOLUTIONS LUXEMBOURG S.A. en BCD TRAVEL LUXEMBOURG S.A.

2) Modification de l'article 1^{er} des statuts de la Société.

3) Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée générale, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée générale, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la Société de TQ3 TRAVEL SOLUTIONS LUXEMBOURG S.A. en BCD TRAVEL LUXEMBOURG S.A.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de BCD TRAVEL LUXEMBOURG S.A.»
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Barat, S. Metzler, F. Deconinck, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 5 avril 2006, vol. 436, fol. 22, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 avril 2006.

H. Hellinckx.

(041467/242/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

BCD TRAVEL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 74.506.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 avril 2006.

H. Hellinckx.

(041469/242/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

**ADVENT ENERGY, Société à responsabilité limitée,
(anc. ADVENT BSN LUXEMBOURG).**

Registered office: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 112.512.

In the year two thousand and six, on the fourth day of May.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ADVENT VOLTAGE (CAYMAN) LTD., a company organized and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o M&C Corporate Services, P.O. Box 309 GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Ms Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston on May 3, 2006.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of ADVENT BSN LUXEMBOURG (hereinafter the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 76, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 112.512, incorporated pursuant to a

deed of the undersigned notary dated December 5, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 482 on March 7, 2006. The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to change, with immediate effect, the name of the Company into ADVENT ENERGY.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, article 4 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

Art. 4. «The Company will assume the name of ADVENT ENERGY.»

Third resolution

The sole partner decides to remove, with immediate effect, Mrs Janet Hennessy, venture capitalist, born on April 27, 1957 in Medford, MA, United States of America, residing at 75, State Street, Boston, MA 02109, United States of America, and Iain Macleod, independent consultant advisor, born on August 8, 1955 in Glasgow, Scotland, residing at 59, Cité Millewee, L-8064 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, as managers of the Company.

Fourth resolution

The sole partner decides to appoint as members of the board of managers, for an indefinite period of time and with immediate effect:

- Mr Fergal O'Hannrachain, accountant, born on November 27, 1964 in Dublin, Ireland, residing at 315, route de Cessange, L-1321 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr Michael J. Ristaino, company vice president, born on October 8, 1961 in Massachusetts, United States of America; residing at 75, State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America;

as new managers.

As a consequence of the above resolutions, the board of managers of the Company will as of the date hereof, be fixed with the following persons:

- Mr Desmond Mitchell;

- Mr Fergal O'Hannrachain; and

- Mr Michael J. Ristaino.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatre mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ADVENT VOLTAGE (CAYMAN) LTD., une société constituée et existant selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o M&C Corporate Services, P.O. Box 309 GT, Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman,

ici représenté par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston, en date du 3 mai 2006.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de ADVENT BSN LUXEMBOURG (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 76, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.512, constituée selon un acte notarié par-devant le notaire soussigné, en date du 5 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 482 du 7 mars 2006. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer, avec effet immédiat, la dénomination de la Société, laquelle sera désormais ADVENT ENERGY.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'article 4 des statuts de la Société est modifié et est désormais rédigé comme suit:

Art. 4. «La Société prend la dénomination de ADVENT ENERGY.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de révoquer, avec effet immédiat, Madame Janet Hennessy, venture capitalist, née le 27 avril 1957 à Medford, MA, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 75, State Street, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique, et Monsieur Iain Macleod, independent consultant advisor, né le 8 août 1955 à Glasgow, Ecosse, demeurant au 59, Cité Millewee, L-8064 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, comme gérants de la Société.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de nommer comme membres du conseil de gérance pour une période indéterminée et avec effet immédiat:

- Monsieur Fergal O'Hannrachain, accountant, né le 27 novembre 1964 à Dublin, Irlande, demeurant au 315, route de Cessange, L-1321 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Monsieur Michael J. Ristaino, company vice president, né le 8 octobre 1961 au Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique; demeurant au 75, State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique;

comme nouveaux gérants.

Suite aux résolutions ci-avant, le conseil de gérance de la Société sera, en date des présentes, composé comme suit:

- Monsieur Desmond Mitchell;
- Monsieur Fergal O'Hannrachain; et
- Monsieur Michael J. Ristaino.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 mai 2006, vol. 903, fol. 54, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 mai 2006.

J.-J. Wagner.

(041665/239/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

**ADVENT ENERGY, Société à responsabilité limitée,
(anc. ADVENT BSN LUXEMBOURG).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 112.512.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 mai 2006.

J.-J. Wagner.

(041667/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

ZENITH SUN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 92.512.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 avril 2006

Première résolution

L'assemblée décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société au 11, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer les administrateurs suivants:

- Madame Gandou Marie-Thérèse, née le 20 juin 1955 à Brazzaville, de nationalité Française, demeurant à L-1426 Beggen, 57, rue Henri Dunant;
 - Madame Pélagie Assoumou, comptable, née le 7 mai 1976, de nationalité Ivoirienne, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg;
- et l'administrateur-délégué:
- Sibelle de Souza, auditrice née à Paris le 9 juillet 1977, de nationalité Française, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

Troisième résolution

L'assemblée générale accepte la démission des administrateurs suivants:

- Monsieur David Yurtman, avocat né à Kigi (Turquie), le 13 décembre 1974, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume;

- Mademoiselle Eulalie Grosrenaud, étudiante, née à Grenoble (France), le 30 mai 1979, demeurant à L-1520 Luxembourg, 48, rue Adolphe Fischer;

- Madame Marie-Thérèse Gandou, expert comptable née à Brazzaville (Congo), demeurant à L-1426 Beggen, 57, rue Henri Dunant.

Le 26 avril 2006.

Pour extrait conforme

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2006, réf. LSO-BQ00282. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038347//31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

FerSam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 83.107.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05578, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2006.

Signature.

(038063//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

FRASPI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 76.166.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 4 avril 2006 au siège social de la société que:

1) Le mandat de Monsieur Antonio Spillere en tant qu'administrateur de la société est révoqué avec effet à ce jour.

2) Le mandat de Monsieur Ricardo Moraldi en tant qu'administrateur de la société est révoqué avec effet à ce jour.

3) Mademoiselle Louise Benjamin avec adresse professionnelle à L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore est nommée comme nouvel administrateur «A» de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011 avec effet à ce jour.

4) Mademoiselle Cindy Reiners avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, est nommée comme nouvel administrateur «B» de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011 avec effet à ce jour.

Luxembourg, le 4 avril 2006.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2006, réf. LSO-BP03968. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038283//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

BAISSIERES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 13.274.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02661, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2006.

Pour extrait conforme

FIDUCIAIRE AUDITLUX, S.à r.l.

Agent domiciliaire

Signature

(041921//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

UTILITY CORPORATE SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 105.264.

—
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue à Luxembourg le 24 avril 2006 à 11.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- La démission de M. Roel Schrijen en tant que Gérant de la société est acceptée avec effet immédiat;
- La nomination de Mme Ana Dias, de nationalité portugaise, née le 12 juillet 1968 à Rio de Moinhos, Penafiel, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Gérante de la société est acceptée; Mme Ana Dias terminera le mandat de son prédécesseur.

Veillez noter que l'adresse des Gérants a changé comme suit:

- M. Matthijs Bogers - 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- M. Cédric Raths - 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 avril 2006.

UTILITY CORPORATE SERVICES, S.à r.l.

M. Bogers

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP04789. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038338/1084/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

LOTHARINGEN FINANZ A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 17.631.

—
Le bilan au 30 novembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP04810, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2006.

Signature.

(038344/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

ROEN.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 83.508.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP04818, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2006.

Signature.

(038346/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

PECUNIA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 104.565.

—
Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les administrateurs, Philippe Vanderhoven, Géraldine Schmit et Christophe Davezac, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00482. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040825/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

63167

ROLMEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 83.450.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP04819, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2006.

Signature.

(038348/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

InvestCo BELGIAN CABLE 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 87.905.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP05902, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2006.

Signature.

(038410/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

**REGINA TX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. REGINA FAELLATRIX, S.à r.l.).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 110.248.

L'an deux mille six, le dix février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Gilles Kampf, dirigeant de sociétés, né à Lyon, le 22 juin 1955, demeurant à L-1528 Luxembourg, 22-24, boulevard de la Foire,

ici représenté par Monsieur Claude Prat, employé privé, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant déclare être le seul associé de la société REGINA FAELLATRIX, S.à r.l., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, R.C.S. Luxembourg B, numéro B 110.248, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 août 2005 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 55 du 10 janvier 2006.

L'associé a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'ajouter à l'objet social l'achat et la vente d'objets de loisirs.

L'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet l'achat et la vente de produits sportifs et dérivés, ainsi que les prestations d'organisations d'événements sportifs.

La société a également pour objet l'achat et la vente d'objets de loisirs.

La société pourra par ailleurs détenir et mettre en valeur un portefeuille se composant d'actions ou d'obligations.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et encore accomplir toutes opérations de nature à favoriser l'accomplissement de son objet social.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination de la société de REGINA FAELLATRIX, S.à r.l. en REGINA TX, S.à r.l.

L'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La Société aura la dénomination: REGINA TX, S.à r.l.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à huit cents euros (EUR 800,-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par leur nom, prénom, état et demeure, le mandataire ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Prat, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2006, vol. 27CS, fol. 64, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 février 2006.

P. Bettingen.

(041649/202/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

**REGINA TX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. REGINA FAELLATRIX, S.à r.l.).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 110.248.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 mai 2006.

P. Bettingen.

(041650/202/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

SCALA ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 51.697.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 5 avril 2006 à 15.00 heures au siège social

Cinquième résolution

L'assemblée décide de renouveler les mandats de Monsieur Marco Bus en tant que Président et de Messieurs Claude Defendi et Francesco Molaro en tant qu'Administrateurs.

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'ERNST & YOUNG S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

Conseil d'administration:

Marco Bus, Président, SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, bld du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
Claude Defendi, Administrateur, SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, bld du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

Francesco Molaro, Administrateur, SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, bld du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

ERNST & YOUNG S.A., 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Les mandats ci-dessus prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SCALA ADVISORY S.A.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05536. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038361/024/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.
